

Lyon, 9 décembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole de Lyon se réjouit du rétablissement du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la vallée de la chimie.

En rétablissant le PPRT de la vallée de la chimie, la cour administrative d'appel du tribunal administratif de Lyon permet la reprise immédiate de ce plan permettant d'assurer la sécurité des habitants vivant à proximité de ces sites industriels. Le PPRT avait été annulé en 2019 pour vice de procédure. La Métropole de Lyon se félicite de cette décision qui permet désormais au dispositif « Sécurinov » d'être relancé.

« Sécurinov » est un dispositif financé conjointement par les industriels, l'Etat, la Métropole et la région Auvergne-Rhône-Alpes*. Il permet de mettre en sécurité les 7 000 logements situés dans le périmètre du PPRT et donc leurs habitants, notamment dans la commune de Feyzin la plus concernée avec près de 2 000 logements ce qui représente près de la moitié des habitations de cette ville.

« Sécurinov » finance, après visite d'un.e expert.e, et selon le zonage PPRT le changement des menuiseries, le filmage des vitrages et (ou) l'aménagement d'une pièce de confinement. A Feyzin, seule commune où des maisons ont été construites si près des zones dangereuses, ces habitations situées en zone rouge seront rachetées par la Métropole de Lyon et détruites.

La Métropole, en concertation avec la ville de Feyzin et les services de l'Etat, s'est engagée à planter des forêts urbaines en lieu et place des habitations démolies. Les premières démolitions pourraient débuter dès le deuxième trimestre 2021 et les plantations au cours de l'automne 2021.

Le déménagement de la pépinière du domaine Chapelan, située sur l'île de la Chèvre (Feyzin) débutera en 2021 pour s'achever en 2022. Les 20 ha qu'elle occupe seront renaturés par la Métropole. Il s'agira de la plantation d'une forêt pour reconstituer la ripisylve qui régnait sur les bords du Rhône avant les aménagements du début des années 1960.

Pour Pierre Athanase, vice-président de la Métropole délégué à la prévention des risques « Cette décision de la cour administrative d'appel nous permettra, sans discontinuité, de continuer à mettre en sécurité la population des communes concernées par ce PPRT. En cas d'annulation, une interruption de 9 à 10 mois du dispositif Sécurinov, aurait pu faire courir des risques importants à des milliers de familles en cas d'accident industriel. »

* « Sécurinov » est financé pour 1/3 par les industriels, 1/3 tiers est partagé à 80% par la Métropole de Lyon et 20% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 1/3 par l'Etat (crédit d'impôts).